

Rapport de la commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **59 (1969-1970)**

Heft 2: **Rapport annuel = Jahresbericht**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport de la commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour l'année 1969

Outre les projets de plans d'aménagement communaux, de plans de quartier ou d'autres projets importants de constructions, d'installations ou d'exploitations de matériaux, sur lesquels elle est appelée à se prononcer, l'activité de la commission a porté également sur d'autres tâches.

Inventaire des sites à protéger

A. Inventaire fédéral

La commission a procédé à l'examen des propositions faites par la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et le Club suisse en vue de classer dans l'inventaire fédéral des paysages et des sites naturels d'importance nationale les objets qui intéressent notre canton.

Elle s'est déterminée favorablement sur les objets proposés par l'autorité fédérale, à savoir: la rive droite du lac de Neuchâtel, les gorges de la Singine et le Vanil noir, en y apportant les compléments suivants:

- *rive droite du lac de Neuchâtel*: la commission a proposé d'étendre le périmètre de protection à la limite supérieure des falaises pour la partie comprise entre le Moulin de Cheyres et la frontière cantonale de Portalban;
- *gorges de la Singine*: cette vallée fait déjà l'objet d'un plan et d'un règlement de protection approuvés par le Conseil d'Etat le 30 septembre 1966. Il a été proposé d'étendre le périmètre de protection jusqu'au pont de Thörishaus sur la ligne de chemin de Fer (Fribourg–Berne);
- *Vanil Noir*: la commission a proposé d'inclure dans l'inventaire fédéral de forêt du Lapé qui est une magnifique forêt d'aroles au pied de la Dent de Ruth et de la Dent de Savigny ainsi que le plan du Mont en fonction de la menace de construction de chalets de week-end. Ainsi, il est envisagé d'élargir la zone du Vanil Noir de façon qu'elle englobe ces deux objets;

- *Breccaschlund*: il s'agit d'un nouvel objet que la commission propose de classer dans l'inventaire fédéral. Ce paysage pré-alpin est d'une très grande beauté et possède une flore et une faune intéressantes et variées.

B. Inventaire cantonal

Un projet d'inventaire des sites à protéger d'importance cantonale et régionale a été élaboré par la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature.

Il comprend au total 39 objets qui seront chacun examinés par une délégation de la commission.

Marais de Guin: le plan de protection des marais de Guin a été établi en collaboration avec la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature et l'urbaniste chargé du plan d'aménagement de la commune de Guin. Il comprend le Tiefmoos, le Waldeggmoos et le Dudingermoos-Ottisbergmoos.

Le plan et le règlement y relatif ont été mis à l'enquête publique du 16 août au 16 septembre 1969. La commission a procédé le 17 décembre à la séance de conciliation avec les opposants en présence des représentants de l'autorité communale.

Le dossier a été transmis pour approbation au Conseil d'Etat qui doit préalablement se prononcer sur les oppositions non liquidées.

Ouverture et extension de gravières et carrières: la commission s'est occupée à plusieurs reprises de ce problème. De nombreuses demandes d'exploitation lui ont été soumises. Une séance a eu lieu le 4 juillet avec le service fédéral pour la protection de la nature et des sites, l'Inspection fédérale des forêts et la Direction des Travaux publics pour définir certaines lignes de conduite dans ce domaine.

Des directives concernant les demandes de permis d'exploitation de matériaux ont ensuite été établies par la Direction des Travaux publics.

J. MANTEL,
Secrétaire